



No de résolution  
ou annotation



# CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018, À 18H35  
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

À laquelle sont présents Son Honneur le maire monsieur GASTON ALLARD; mesdames les conseillères LISE A. ROMAIN, DEBBIE LAPORTE, CHRISTINE FRANCOEUR et NATHALIE DENAULT messieurs les conseillers GAÉTAN GRAVELINE et PIERRE VAILLANCOURT formant quorum sous la présidence du maire.

Secrétaire d'assemblée : MARTINE DUROCHER

Également présent : RENÉE LANCE

## ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. TRAVAUX PUBLICS
  - 3.1. Vente du chasse-neige anglé pour camion lourd
4. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 4.1. Octroi du contrat pour l'achat d'un camion à ordures, recyclage et compost
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Conformément aux articles 152, 153 et 156 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière adjointe a donné par écrit, au moins deux jours à l'avance, un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

### 1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, monsieur le maire GASTON ALLARD souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-11-259

**ATTENDU QUE** Conformément aux articles 152, 153 et 156 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière adjointe a donné par écrit, au moins deux jours à l'avance, un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil;

**ATTENDU QUE** Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

### 3. TRAVAUX PUBLICS

#### 3.1 VENTE DU CHASSE-NEIGE ANGLÉ POUR CAMION LOURD 2018-11-260

**ATTENDU QUE** la municipalité a mis en vente par soumission scellées le chasse neige au mois de mai 2018;

**ATTENDU QU'** aucune soumission pour cette pièce n'a été reçue et qu'une résolution portant le numéro 2018-05-136, stipulait une nouvelle tentative de vente en septembre 2018;

**ATTENDU QU'** une offre a été signalée à la direction pour l'achat de cette pièce qui n'est pas utilisée depuis plusieurs années;

**ATTENDU** les frais de publication d'une nouvelle vente par soumission scellée;

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil municipal acceptent l'offre de monsieur Gaétan Fortin au montant de 700\$

ADOPTÉE

### 4. HYGIÈNE DU MILIEU

#### 4.1 OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN CAMION À ORDURE, RECYCLAGE ET COMPOST 2018-11-261

**ATTENDU QUE** la Municipalité du village de Fort-Coulonge est allée en appel d'offre sur invitation pour l'achat d'un camion pour la collecte d'ordures et de recyclage;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a invité quatre (4) entreprises à soumissionner;

**ATTENDU QU'** une (1) entreprise a répondu à l'appel d'offres;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance des résultats de l'ouverture des soumissions du 7 novembre 2018;

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge octroi le contrat pour l'achat d'un camion pour la collecte d'ordures et recyclage au plus bas soumissionnaire conforme au devis d'appel d'offre soit le **CENTRE DU CAMION GAMACHE INC.** au montant de 85 656,37 \$ taxes incluses. Avec un plan de financement de 12 mois, pour un montant additionnel de 3 341.36 \$



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL**  
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE**

L'achat, tel que précisé dans l'appel d'offre est conditionnelle à une visite technique qui donne satisfaction à la municipalité quant à l'état général du camion

ADOPTÉE

---

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

---

**6. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

**2018-11-262**

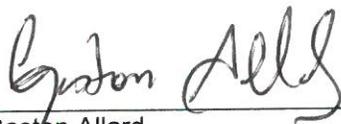
Il est proposé par NATHALIE DENAULT  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 18H58

ADOPTÉE

Président

Secrétaire

  
\_\_\_\_\_

Gaston Allard,  
Maire

  
\_\_\_\_\_

Martine Durocher,  
Directrice générale

« Je, Gaston Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».